



# RECENSEMENT

de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement de la population dans notre commune aura lieu du **19 JANVIER AU 18 FEVRIER 2017**

J'ai recruté pour cela 4 agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile, munis d'une carte avec photo et les divers documents nécessaires.

Ces derniers vous demanderont, après vous avoir remis la notice d'information avec vos identifiants, de choisir principalement d'être recensé en ligne, en allant sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et en cliquant sur « Accéder au questionnaire en ligne ».

Je vous invite à choisir ce mode de recensement qui va faciliter la tâche de chacun : vous n'aurez la visite de l'agent recenseur qu'une seule fois et ce dernier sera informé par l'INSEE de votre recensement en ligne, ce qui lui permettra de clore votre dossier, sans effectuer une 2<sup>ème</sup> visite.

Cette période hivernale n'est pas propice à leur travail puisqu'il fait nuit de bonne heure mais je vous demande de recevoir ces agents car **LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST OBLIGATOIRE.**

Afin de vous rassurer et d'éviter toute tentative frauduleuse, je vous prie de trouver ci-après la photo de ces agents recenseurs pour CUFFIES, ils auront chacun un secteur bien défini à faire.

Je vous remercie de l'accueil que vous leur réserverez et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,



*J. Cornille*  
Jean-Pierre CORNEILLE.

M. Philippe AUBET

M. David MEUNIER

Mme Sandrine DUFOUR

Mme Brigitte DOUAZE

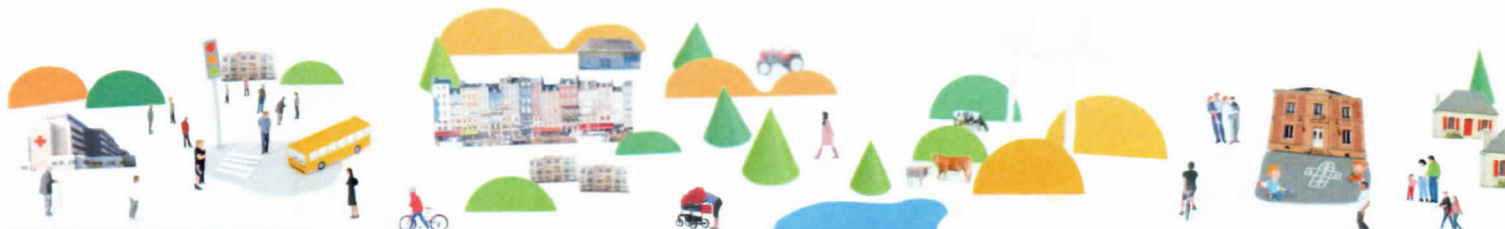




# RECENSEMENT

## de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !**

### LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**



Insee & votre commune